

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 03698

Numéro SIREN : 482 755 741

Nom ou dénomination : ELLISPHERE

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 22699



## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : ELLISPHERE

Néant 

		Exercice N		Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 2 519 229 )	DA	2 519 229	2 512 590
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	310 017	767
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK )	DC		
	Réserve légale (3)		DD	251 267	251 267
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ )	DG		
	Report à nouveau		DH	(20 789)	6 078
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	5 669 310	5 585 442
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées		DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	8 729 034	8 356 144
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques		DP	110 000	110 000
	Provisions pour charges		DQ	5 504 140	5 303 631
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	5 614 140	5 413 631	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		6 000 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DV	15 428	15 428
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 989 228	4 522 881
	Dettes fiscales et sociales		DY	8 504 176	9 848 401
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	113 963	5 750
Autres dettes		EA	200 492	170 303	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)		EB	5 806 363	5 358 414
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	17 629 650	25 921 177	
	Écarts de conversion passif (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	31 972 824	39 690 952	
<b>RENOUVOIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont	Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	17 614 222	25 905 749	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

## 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : ELLISPHERE

Néant 

		Exercice N				Exercice N-1	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB	FC		
	Production vendue	biens	FD		FE	FF	
		services	FG	40 422 279	FH	FI	46 019 457
	Chiffres d'affaires nets	FJ	40 422 279	FK	FL	46 019 457	
	Production stockée				FM		
	Production immobilisée				FN	2 686 305	
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				FP	628 514	
	Autres produits (1) (11)				FQ	63 933	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	49 398 209
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
	Variation de stock (marchandises)					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
	Autres achats et charges externes (3)					FW	12 057 977
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 062 292
	Salaires et traitements					FY	15 920 042
	Charges sociales (10)					FZ	7 746 469
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	2 734 762
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	681 367
	Autres charges (12)					GE	336 761
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	40 539 670	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	8 858 538	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 495
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	240
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	10 735	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	20 481
	Différences négatives de change					GS	7 086
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	27 567	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(16 832)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	8 841 706	

## 4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise : ELLISPHERE

Néant

		Exercice N		Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	42		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	42		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	188		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	188		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(146)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	1 240 195	1 295 334	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	1 932 054	2 236 975	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	49 408 985	51 814 758	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	43 739 675	46 229 316	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	5 669 310	5 585 442	
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HV	718	177 188
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 332	1 120	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 916	358 661	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/ CRDS)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives <b>A6</b>				
	dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
PRODUIT DE CESSION MOBILIER				42	
VALEUR NETTE COMPTABLE MOBILIER ET LOGICIEL CEDE ET REBUT			188		
<b>TOTAL GENERAL</b>			188	42	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		
<b>TOTAL GENERAL</b>					

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

**ELLISPHERE**

Société par actions simplifiée au capital de 2.519.229 euros  
Siège social : 100 – 101 Terrasse Boieldieu Tour Franklin – 92042 Paris La Défense Cedex  
482 755 741 R.C.S Nanterre

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 22 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt-deux juin,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale mixte (l'« **Assemblée** ») au siège social de la Société et par visioconférence, sur convocation du Président, conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

La société Arthemis, Président de la Société, préside l'Assemblée (le « **Président de Séance** »).

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de Séance, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société KPMG S.A., commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absente et excusée.

Les délégués du comité social et économique de la Société ont été régulièrement convoqués et sont absents et excusés.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la Société ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport du Président incluant le rapport de gestion ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes dans le cadre de l'autorisation du rachat par la Société de ses propres actions ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur la réduction de capital en cas d'actions auto-détenues.

Le Président de Séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de Séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

1. En tant que de besoin, renonciation au délai de convocation des assemblées prévu par l'article 16.3 des statuts de la Société ;
2. Lecture du rapport du Président incluant le rapport de gestion relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
5. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
7. Approbation des charges non déductibles ;
8. Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce ;
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire de KPMG S.A. ;

A titre extraordinaire :

10. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes dans le cadre de l'autorisation du rachat par la Société de ses propres actions ;
11. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la réduction de capital en cas d'actions auto-détenues ;
12. Autorisation consentie au Président de la Société en vue de l'achat par la Société de tout ou partie de ses actions détenues par le FCPE Ellisphere ;
13. Autorisation consentie au Président de la Société à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulations d'actions ;
14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Président rappelle, en ce qui concerne la résolution de proposition d'affectation du résultat, que le capital de la Société a été augmenté dans le courant de l'année 2021 et qu'il convient donc de doter à plein la réserve légale qui s'élève actuellement à 251.267 € pour la porter à 251.923 €, soit une affectation d'un montant 656 €. Il indique que cette affectation n'est pas mentionnée dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée et propose de rectifier cette erreur matérielle.

Le Président précise qu'il convient par conséquent de modifier la troisième (3<sup>ème</sup>) résolution afin d'y intégrer l'affectation à la réserve légale. L'Assemblée en prend acte et accepte cette modification.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont soumises au vote des Associés :

## PARTIE ORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION

*En tant que de besoin, renonciation au délai de convocation des assemblées prévu par l'article 16.3 des statuts de la Société*

L'Assemblée, statuant à l'unanimité, après avoir constaté que tous les associés de la Société sont présents ou représentés, décide, en tant que de besoin, de renoncer expressément et irrévocablement au délai de convocation préalable des assemblées générales de 8 jours prévu par l'article 16.3 des statuts de la Société.

***Cette résolution est, en tant que de besoin, adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

### DEUXIEME RESOLUTION

*Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président*

L'Assemblée, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Président incluant le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 5.669.310€.

L'Assemblée approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport du Président incluant le rapport de gestion.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

### TROISIEME RESOLUTION

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021*

L'Assemblée, statuant à titre ordinaire, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldent par un bénéfice de 5.669.310 €, approuve la proposition du Président quant à l'affectation de ce résultat et en conséquence décide de l'affecter comme suit :

- à hauteur de 20.789 € au compte report à nouveau négatif qui est ainsi porté à 0 € ;
- à hauteur de 656 € à la réserve légale qui est ainsi portée de 251.267 € à 215.923 €
- distribution d'un dividende d'un montant total de 5.643.072,96 €, soit un montant unitaire de 6,72 € par action ; et
- le solde, soit un montant de 4.792,04 € au compte de report à nouveau qui sera ainsi porté de 0 € à un montant 4.792,04 €.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

**QUATRIEME RESOLUTION**  
*Approbation des charges non déductibles*

L'Assemblée, statuant à titre ordinaire, après lecture du rapport du Président incluant le rapport de gestion, approuve le montant des charges ou dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui est nul.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

**CINQUIEME RESOLUTION**  
*Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce*

L'Assemblée, statuant à titre ordinaire, après lecture du rapport du Président incluant le rapport de gestion, ainsi que du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend note des conventions visées à l'article L. 227-10 qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les approuve.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

**SIXIEME RESOLUTION**  
*Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire de KPMG S.A.*

L'Assemblée, statuant à titre ordinaire, après lecture du rapport du Président incluant le rapport de gestion et constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de KPMG S.A. est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

**PARTIE EXTRAORDINAIRE**

**SEPTIEME RESOLUTION**  
*Autorisation consentie au Président de la Société en vue de l'achat par la Société de tout ou partie de ses actions détenues par le FCPE Ellisphere*

L'Assemblée, statuant à titre extraordinaire, après lecture du rapport du Président incluant le rapport de gestion et du rapport spécial du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.3332-17 alinéa 5 du Code du travail,

autorise la Société à acquérir, en une ou plusieurs fois, tout ou partie de ses actions qui seront détenues par le FCPE ELLISPHERE, dans la limite toutefois de dix pour cent (10%) du montant de son capital social (étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la date des présentes) , et ce, afin de permettre à la société de gestion du FCPE ELLISPHERE d'honorer en temps utile les demandes de rachat en instance émanant des porteurs de parts du FCPE ELLISPHERE, conformément au Protocole de Liquidité,

décide que l'acquisition des actions détenues par le FPCE ELLISPHERE au capital de la Société se fera à la dernière valeur communiquée par la Société à la société de gestion du FPCE ELLISPHERE, et déterminée selon la méthode d'évaluation des actions définie par l'expert indépendant, à savoir le cabinet AEQUIFI, conformément aux dispositions des article R.3332-22 et suivant du Code du travail,

donne tous pouvoirs au Président de la Société aux fins de représenter la Société lors des opérations d'acquisition décrites ci-avant et, aux effets ci-dessus, faire toutes déclarations concernant la Société, signer tous actes et pièces dans le respect des conditions et selon les modalités définies aux termes du Protocole de Liquidité, substituer si besoin est et, plus généralement, faire le nécessaire,

fixe à dix-huit (18) mois, à compter de la date des présentes, la durée de validité de la présente délégation.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

#### **HUITIEME RESOLUTION**

*Autorisation consentie au Président de la Société à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulations d'actions*

L'Assemblée, statuant à titre extraordinaire, après lecture du rapport du Président incluant le rapport de gestion et du rapport spécial du commissaire aux comptes, et sous réserve de l'approbation de la septième résolution, conformément aux dispositions de l'article L.3332-17 alinéa 5 du Code du travail,

autorise le Président de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi :

- (i) à annuler , en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions faisant l'objet de la septième résolution ou d'autorisations ultérieures ou qu'elle viendrait à détenir par tout autre moyen conformément aux dispositions légales applicables, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter des présentes, cette limite s'appliquant à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la date des présentes ;
- (ii) à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur les comptes de prime ou de réserves disponibles (y compris la réserve légale) de son choix.

La présente autorisation est donnée au Président de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la date des présentes, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitive(s) la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, de faire le nécessaire.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

**NEUVIEME RESOLUTION**  
*Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée confère tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.***

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent acte est signé par le Président et un Associé.



\_\_\_\_\_  
**Président**  
Arthémis  
Représentée par Madame Valérie Attia



\_\_\_\_\_  
**Associé**  
FCPE Ellisphere  
représentée par Madame Valérie  
Attia



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# ELLISPHERE S.A.S.

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

ELLISPHERE S.A.S.

Tour Franklin 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une société de droit anglais  
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **ELLISPHERE S.A.S.**

Siège social : Tour Franklin 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société ELLISPHERE S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELLISPHERE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous ont été adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 mars 2022

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Sophie Bernard  
Associée

## 1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : ELLISPHERE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois

Adresse de l'entreprise : Tour Franklin 100-101 terrasse Boieldie 92042 PARIS LA DEFENSE Durée de l'exercice précédent

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le,		Exercice N-1		
		Brut	Amortissements, provisions	Net		Net		
		1	2	3		4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de développement	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	67 259 197	59 720 715	7 538 482	7 376 259
		Fonds commercial (1)	AH	AI	7 532 045	6 945 728	586 317	644 949
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	973 835		973 835	565 479
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 359 139	13 402 192	956 947	758 604
Immobilisations en cours	AV	AW	273 751		273 751			
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG	593 271		593 271	522 825	
	Autres immobilisations financières	BH	BI	244 911		244 911	241 048	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	91 236 149	80 068 634	11 167 515	10 109 165	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	75 582		75 582	52 517
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	8 494 819	129 364	8 365 455	8 059 915
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 035 565		2 035 565	3 555 435
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD	CE	6 000 493		6 000 493
Disponibilités	CF		CG	3 252 829		3 252 829	11 840 766	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	1 075 385		1 075 385	1 040 011	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	20 934 674	129 364	20 805 309	29 581 787	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Écarts de conversion actif (VI)	CN							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1A	112 170 822	80 197 999	31 972 824	39 690 952	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise : ELLISPHERE

Néant 

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 2 519 229 )		DA	2 519 229	2 512 590	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	310 017	767	
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK )		DC			
	Réserve légale (3)		DD	251 267	251 267	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )		DF			
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ )		DG			
	Report à nouveau		DH	(20 789)	6 078	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	5 669 310	5 585 442	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées		DK			
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	8 729 034	8 356 144	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN				
<b>TOTAL (II)</b>		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	110 000	110 000	
	Provisions pour charges		DQ	5 504 140	5 303 631	
	<b>TOTAL (III)</b>		DR	5 614 140	5 413 631	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		6 000 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DV	15 428	15 428	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 989 228	4 522 881	
	Dettes fiscales et sociales		DY	8 504 176	9 848 401	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	113 963	5 750	
Compte régul.	Autres dettes		EA	200 492	170 303	
	Produits constatés d'avance (4)		EB	5 806 363	5 358 414	
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	17 629 650	25 921 177		
Écarts de conversion passif (V)		ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	31 972 824	39 690 952		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 614 222	25 905 749		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

## 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : ELLISPHERE						Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N				Exercice N-1	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB	FC		
	Production vendue	biens	FD		FE	FF	
		services	FG	46 019 457	FH	FI	48 721 629
	<b>Chiffres d'affaires nets</b>	FJ	46 019 457	FK	FL	48 721 629	
	Production stockée				FM		
	Production immobilisée				FN	2 296 111	
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				FP	763 709	
	Autres produits (1) (11)				FQ	23 652	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	51 805 101	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS	
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3)					FW	14 037 921	
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 490 748	
Salaires et traitements					FY	16 072 192	
Charges sociales (10)					FZ	7 911 918	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	2 529 874
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	24 746
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	410 361	
Autres charges (12)					GE	199 928	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	42 677 687	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	9 127 414
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	8 121	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	1 535	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	9 657		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	15 074	
	Différences négatives de change				GS	4 245	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	19 319	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(9 662)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	8 841 706



## ANNEXE SOCIALE ELLISPHERE SAS 31 décembre 2021

### NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Décision par l'assemblée générale des associés du 15 janvier 2021 d'une réduction de capital social de 669 € par voie d'annulation des 223 actions au nominal de 3€ détenues par la société.
- Décision par l'assemblée générale des associés du 22 avril 2021 d'un versement d'un dividende net par action de 6,67€ soit une distribution de 5 584 837,69 €.
- Décision par l'assemblée générale des associés du 30 juin 2021 d'une souscription au capital réservée aux salariés. Le FCPE Ellisphere via EqualisCapital a souscrit à 2 436 actions à 129,95 €. À la suite de cette souscription, le capital social a augmenté de 7 308 € et la prime d'émission de 309 250,20 €.
- Remboursement dans sa totalité en juin 2021 d'un prêt garanti par l'état obtenu en juin 2020 pour un montant de 6 millions d'euros.
- Dans le cadre de la pandémie liée au virus COVID-19, aux mesures sanitaires prises par le gouvernement Français et aux différents confinements demandés, l'entreprise s'est adaptée très rapidement au travers de la mise en place du télétravail et a poursuivi presque normalement son activité, a continué de délivrer ses produits et services à ses clients, et a assuré l'ensemble des tâches administratives. En conséquence, il n'a été constaté qu'un faible impact sur l'activité lié à une baisse limitée de la consommation de nos clients compte tenu de la résilience de notre modèle économique.
- Transfert de notre siège social à la Tour Franklin - 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex à partir du au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice d'Ellisphere SAS clos au 31/12/2021 d'une durée de 12 mois, fait ressortir un bénéfice de 5 669 K€ et un total de bilan de 31 973 K€.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés et arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est faite selon la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'a affecté les comptes de l'exercice écoulé.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont en euros.

### **2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Ellisphere applique le règlement 2002-10 sur les actifs et l'amortissement selon les durées d'utilité.

#### **A Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée de vie économique estimée (de 5 à 15 ans).

La société ne pratique pas d'amortissement dérogatoire.

#### **B Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des développements informatiques achetés ou créés par l'entreprise. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition lorsqu'ils sont achetés à l'extérieur, et à leur prix de revient lorsqu'ils ont fait l'objet d'un développement interne.

Leur amortissement est calculé sur leur durée d'utilisation. Cette durée peut s'étendre de 3 ans pour les logiciels courants à 7 ans pour les logiciels de production.

Les provisions sont appréciées par comparaison entre les revenus attendus et leurs valeurs nettes comptables. La société ne pratique pas d'amortissement dérogatoire.

### **2.2 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Elles sont provisionnées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur VNC.

Conformément à l'option offerte par l'avis n°2007-C du Comité d'Urgence du CNC, les frais d'acquisition sur titres de participations sont comptabilisés en immobilisations et font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans prorata temporis.

## 2.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale, les provisions sont calculées en fonction de leur antériorité.

Les créances échues depuis plus d'un an mais inférieures à 2 ans sont provisionnées à 90% et les créances échues depuis plus de 2 ans sont provisionnées à 95%.

## 2.4 Engagements de retraite

Hypothèses de calcul au 31 décembre 2021 :

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de fin de carrière donnent lieu à la constitution d'une provision pour charges dont l'évaluation est actualisée tous les ans.

Cette évaluation est fondée sur l'application d'une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière et utilisant notamment les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation IDR : 1%

Taux d'actualisation médailles : 1%

Taux d'inflation : 1%

Taux d'augmentation des salaires y compris inflation : 1,50% pour les cadres et les non-cadres.

Taux de turn-over calculé et estimé pour notre business plan : Cadres 3,81 % et non cadres 1,41% hors 60 ans.

Les engagements de retraite sont provisionnés selon les dispositions de la recommandation 2013-01 du ANC. Au 31 décembre 2021, l'engagement de la société est couvert à hauteur de 5 338 K€ par une provision médailles du travail et pour indemnités de départ à la retraite.

**NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**VALEURS BRUTES :

En K€	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Logiciels *	65 312	3 039	118	68 233
Fonds de commerce	7 532	0	0	7 532
<b>Total</b>	<b>72 844</b>	<b>3 039</b>	<b>118</b>	<b>75 765</b>

\* L'augmentation des logiciels provient principalement des développements informatiques effectués par l'entreprise. Ce montant s'élève à 2 686 K€ à fin décembre 2021, contre 2 296 K€ à fin décembre 2020.

AMORTISSEMENTS et PROVISIONS :

En K€	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Logiciels	57 371	2 350	0	59 721
Fonds de commerce	6 887	59	0	6 946
<b>Total</b>	<b>64 258</b>	<b>2 409</b>	<b>0</b>	<b>66 667</b>

**NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

VALEURS BRUTES :

En K€	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Autres	13 835	799	1	14 633
<b>Total</b>	<b>13 835</b>	<b>799</b>	<b>1</b>	<b>14 633</b>

AMORTISSEMENTS :

En K€	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Constructions	0	0	0	0
Autres	13 077	326	0	13 403
<b>Total</b>	<b>13 077</b>	<b>326</b>	<b>0</b>	<b>13 403</b>

**NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

(Valeurs en milliers d'Euros) au 31 décembre 2021

	Valeurs brutes	Valeurs nettes
Prêts à la construction	593	593
Dépôts et cautionnement	245	245

**NOTE 6 - CREANCES**

En K€	31/12/2020	Variation	31/12/2021
Créances clients*	8 060	305	8 365
TVA	474	-130	344
Charges constatées d'avance	1 040	35	1 075
Autres créances	502	-229	273
Comptes courants et IS intégration fiscale	2 633	-1 139	1 494
<b>Total</b>	<b>12 709</b>	<b>-1 158</b>	<b>11 551</b>

\* La provision clients s'élève à 129 K€ à fin décembre 2021 contre 275 K€ à décembre 2020.

**NOTE 7 - CREANCES CLIENTS**

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Créances non échues	6 110	6 079
Créances échues à 90 J	1 047	627
Créances échues de 91 à 180 J	25	246
Créances échues de 181 à 360 J	-36	147
Créances échues à + 1 an	169	174
<b>Créance clients</b>	<b>7 315</b>	<b>7 327</b>

Les clients factures à établir s'élèvent à 1 180 K€ à fin décembre 2021 contre 1 016 K€ à fin 2020.

**NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION**

Les charges constatées d'avance sont composées principalement des loyers payés, et de frais généraux divers courants. Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux facturations d'abonnement sur plusieurs mois, pour la valeur restant à courir.

**NOTE 9 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social s'élève à 2 519 229 €, divisé en 839 743 actions d'une valeur nominale de 3 €. Ellisphere est détenue à 99,26 % par Arthémis et à 0,74 % par le FCPE Ellisphere.

**NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES**

En Euros	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Capital Social	2 512 590	7 308	669	2 519 229
Prime d'émission	767	309 250	0	310 017
Réserve légale	251 267	0	0	251 267
Report à nouveau	6 078	604	27 471	-20 789
Résultat de l'exercice	5 585 442	5 669 310	5 585 442	5 669 310
<b>Total</b>	<b>8 356 144</b>	<b>5 986 472</b>	<b>5 613 582</b>	<b>8 729 034</b>

**NOTE 11 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les soldes et mouvements de provisions pour risques et charges s'analysent ainsi :

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Engagements de retraite	5 303	515	481	5 338
Provision remise en l'état	0	166	0	166
Litiges prud'homaux	110	0	0	110
Litiges commerciaux	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 413</b>	<b>681</b>	<b>481</b>	<b>5 614</b>

Tous les mouvements de provisions pour risques et charges impactent le résultat d'exploitation.

**NOTE 12 - DETTES**

En K€	31/12/2020	Variation	31/12/2021
Prêt Garanti par l'Etat	6 000	-6 000	0
Intégration fiscale et cautions	1 147	-1 147	0
Produits constatés d'avance	5 358	448	5 806
Dettes fournisseurs *	4 529	-1 426	3 103
Dettes fiscales et sociales	7 421	-157	7 264
Autres dettes & participation, intéressement	1 466	-10	1 456
<b>TOTAL</b>	<b>25 921</b>	<b>-8 292</b>	<b>17 629</b>

\* Solde fournisseurs 2 046 K€ et 1 057 K€ de fournisseurs factures non parvenues. L'échéance des dettes est pour la totalité à moins d'un an.

**NOTE 13 - DETTES FOURNISSEURS**

En K€	12/2021	12/2020
Dettes à échoir à moins d'un mois	549	991
Dettes à échoir à plus d'un mois	715	635
Dettes échues à moins d'un mois	599	596
Dettes échues à plus d'un mois	183	298
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>2 046</b>	<b>2 520</b>

L'échéance des dettes est pour la totalité à moins d'un an.

**NOTE 14 - PRODUITS D'EXPLOITATION**Ventilation du chiffre d'affaires

En K€	12/2021	12/2020
Information d'entreprises et conformité	33 721	37 274
Marketing	12 298	11 448
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>46 019</b>	<b>48 722</b>

A fin 2021, la production immobilisée a atteint 2 686 K€ contre 2 296 K€ à fin 2020 et les transferts de charges 1 K€ contre 358 K€ à fin 2020.

**NOTE 15 - RESULTAT FINANCIER**

En K€	12/2021	12/2020
Intérêts reçus	11	8
Intérêts versés	-21	-15
Change	-7	-3
<b>Résultat financier</b>	<b>-17</b>	<b>-10</b>

**NOTE 16 - RESULTAT EXCEPTIONNEL**

En K€	12/2021	12/2020
+ -VL de cession	0	0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**NOTE 17 – IMPOT SUR LES BENEFICES**

Les éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements ou d'accroissements de la base imposable de la société sont les suivants en K€ :

Déductions :		Réintégration :	
Participation & forfait social	1554	Participation & forfait social	1 488
Indemnités de fin de carrière	481	Indemnités de fin de carrière	515
CICE - CIR	104	TVTS	17
Plus-value cession titres	0	Amortissements excédentaires	58
Provision non déductibles	113		
<b>Total déductions</b>	<b>2 253</b>	<b>Total réintégration</b>	<b>2 078</b>

**NOTE 18 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES**

<u>BILAN</u>	<u>12-2021</u>	<u>12-2020</u>
Intégration fiscale	-120	1 131
Comptes courant	-1 374	-2 633
Client	48	
Fournisseur	0	284
<u>COMPTE DE RESULTAT</u>	<u>12-2021</u>	<u>12-2020</u>
Charges d'exploitation	815	815
Chiffres d'affaires	45	0
Transfert de charges	0	0

## NOTE 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Engagements donnés :

Caution de 120 K€ donnée le 8/12/2017 envers SCI Lyon Blackbear dans le cadre du bail de l'immeuble Le Murano à Lyon (valable jusqu'à expiration du bail).

Caution de 76 K€ renégociée le 12/08/2020 envers Aéronef Immobilier dans le cadre du bail de l'immeuble de Tours (valable jusqu'à expiration du bail).

Caution de 90 K€ donnée le 15/12/2021 envers SCI PAREF TOUR FRANKLIN dans le cadre du bail de l'immeuble Le Franklin à Paris la Défense valable jusqu'au 31 mars 2031.

Caution solidaire reçu d'Arthémis vis-à-vis d'établissements financiers.

### Engagements pris :

Néant.

## NOTE 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La société ne réalise aucune opération sur instruments financiers.

## NOTE 21 - EFFECTIF

(En milliers d'Euros)	<u>12-2021</u>	<u>12-2020</u>
Frais de personnel	23 667	23 984
Participation des salariés	1 240	1 295
Effectif inscrit à fin décembre	<u>12-2021</u>	<u>12-2020</u>
Effectif Cadres	213	221
Effectif Maîtrise et employés	83	90
<b>Total effectif</b>	<b>296</b>	<b>311</b>

## NOTE 22 - CONSOLIDATION

La Société fait partie du périmètre de consolidation de la Société FINANCIERE DIANE (numéro Siret : 85191594200029) dont le siège social est : 2, place Rio De Janeiro – 75008 Paris.

## NOTE 23 - INTEGRATION FISCALE

Ellisphere a signé une convention d'intégration fiscale avec Arthémis SAS, dont le siège social est situé à la Tour Franklin - 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex.

## **NOTE 24 - REMUNERATIONS**

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie, car cela conduirait indirectement à communiquer la rémunération d'une personne.

## **NOTE 25 - EVENEMENTS POST CLOTURE**

### **COVID-19**

Continuité de l'impact de la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19 dans le monde et particulièrement en France :

- L'entreprise poursuit tout à fait normalement son activité, délivre ses produits et services à ses clients, et assure l'ensemble des tâches administratives.
- L'impact de cette crise sur les résultats financiers devrait rester encore très limité en 2022.

### ***Incidence de la crise en Ukraine et des sanctions prises à l'encontre de la Russie***

Depuis le début de la crise en Ukraine et des sanctions prises à l'encontre de la Russie, la société poursuit ses activités. Les effets de cette crise sont en cours d'analyse par la société. Néanmoins à ce stade l'impact sur les résultats financiers devrait rester limité.

## **NOTE 26 - HONORAIRES CAC**

Le montant des honoraires de nos commissaires aux comptes KPMG pour l'exercice s'élève à 62 K€. 52 K€ pour la certification des comptes et 10 K€ pour des frais relatifs au capital.